

ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF – L'usam attend avec impatience la publication du rapport du Conseil fédéral sur la mesure des coûts de la réglementation. Le premier état des lieux est mitigé.

Bilan en demi-teinte

En ce début d'automne 2012, de sombres nuages planent sur l'économie suisse. Les experts du SECO prévoient, pour les mois à venir, le maintien d'une conjoncture affaiblie et une légère hausse du chômage. L'Administration fédérale des finances (AFF) annonce une augmentation de la quote-part fiscale, qui est passée de 28 % à 28,5 % entre 2010 et 2011. Conjoncture en baisse, fiscalité en hausse : dans ce contexte morose, comment évolue la charge administrative des entreprises ? La progression des contraintes réglementaires va-t-elle affaiblir davantage encore la compétitivité du pays ?

Pour le savoir, il faut s'armer de patience et attendre la publication du rapport du Conseil fédéral sur la mesure des coûts de la réglementation prévue à la fin de 2013, qui passe au crible quinze politiques publiques fédérales. Autre publication très attendue en cette fin d'année : le nouveau « baromètre de la bureaucratie » du SECO, qui permettra de mesurer la charge administrative ressentie subjectivement par les entreprises.

Premier échec

Dans l'intervalle, il est tentant de dresser un premier bilan du plan d'action d'allègement administratif du Conseil fédéral pour la période 2012-2015, que ce dernier avait détaillé dans un rapport publié en août 2011. Amer constat : la mesure phare de la stratégie gouvernementale, à savoir la réduction du fardeau administratif généré par la TVA, a d'ores et déjà échoué. Le taux unique de TVA a été



Le plan d'action d'allègement administratif du Conseil fédéral pour la période 2012-2015 doit, pour être couronné de succès, bénéficier du soutien indéfectible de l'ensemble des acteurs institutionnels.

sèchement enterré par le Parlement ; le projet de décompte électronique de TVA est renvoyé aux calendes grecques, en raison de la débâcle du projet informatique INSIEME.

Essor de la cyberadministration

Fort heureusement, la gabegie informatique découverte au sein de l'AFF n'a pas fait tache d'huile. La cyberadministration, qui figure en tête des préoccupations du Conseil

fédéral, est en pleine expansion. Expansion vertueuse, qui se traduit par une réduction de la paperaserie et l'accélération des procédures. Dernier exemple en date : le traitement électronique des actes administratifs de l'Administration fédérale des douanes, qui deviendra effectif à partir de janvier 2013. Mais ne soyons pas dupes. Malgré ces réussites, la cyberadministration n'en est qu'à ses premiers

balbutiements en Suisse. Dans plusieurs cantons et dans de nombreuses communes les entreprises ne peuvent toujours pas accomplir leurs démarches administratives par voie électronique.

Mollesse parlementaire

Articulé autour de vingt mesures, le plan d'action du Conseil fédéral vise prioritairement la simplification et la réduction des normes légales.

Une tâche complexe et de longue haleine qui, pour être couronnée de succès, doit pouvoir bénéficier du soutien indéfectible de l'ensemble des acteurs institutionnels. Or, trop souvent, le Conseil fédéral prêche dans le désert. L'indolence du Parlement est à cet égard particulièrement préoccupante. La récente volonté des Chambres fédérales d'introduire la responsabilité solidaire dans le secteur de la construction, qui est susceptible d'engendrer de fastidieuses tracasseries pour les entreprises situées au sommet des chaînes de sous-traitance, montre à quel point nos élus font fi des coûts administratifs de leurs décisions.

Action symbolique

Le Conseil fédéral n'est pas non plus exempt de tout reproche. Il ne suffit pas de définir une stratégie pour réussir. Les déclarations d'intention doivent être suivies d'actes concrets. Or, nombreux sont les projets législatifs élaborés par les Offices de la Confédération – donc sous la houlette du Conseil fédéral –, qui recèlent des lourdeurs administratives. Nombreux sont également les actes gouvernementaux qui ont une portée éminemment symbolique : en effet, quelles sont les suites concrètes de la table ronde sur l'allègement administratif convoquée par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann le 21 octobre 2011 ?

Marco Taddei,
vice-directeur de l'usam

SÉCURITÉ AU TRAVAIL – Il existe de précieux outils de prévention pour des entreprises sûres.

La prévention est payante

Qu'elle soit due à un accident ou à une maladie, chaque absence coûte environ 600 francs par jour à l'employeur. La prévention est donc toujours payante. La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) présente des moyens informatiques novateurs qui permettent d'aborder ce sujet de manière simplifiée.

Les accidents du travail n'entraînent pas seulement des souffrances physiques pour les employés. Ils engendrent également des coûts importants pour les entreprises : tôt ou tard, elles doivent supporter les conséquences des dommages couverts par les assurances sous forme de primes. Comme les accidents arrivent toujours au mauvais moment, ils engendrent aussi des coûts élevés pour les entreprises lorsqu'aucune assurance ne veut les couvrir. Les entrepreneurs qui négligent leurs obligations en matière de sécurité au travail prennent donc un gros risque. Aujourd'hui, les employés ont le droit de se retourner contre leur patron pour les dommages non couverts par l'assurance, s'il n'a pas pris des mesures préventives suffisantes. Les assurances, quant à elles, font toujours plus souvent recours contre les entrepreneurs en cas de mesures de sécurité insuffisantes au travail. En cas d'accident du travail grave, un employeur peut donc se



La question de la sécurité au travail n'est pas d'actualité que sur les chantiers. Elle concerne également les personnes qui travaillent dans des bureaux.

retrouver confronté à des créances qui mettent en danger la survie de l'entreprise et la sienne. En conclusion, l'entrepreneur malin est un entrepreneur prévoyant qui applique les mesures de prévention requises pour protéger tant ses collaborateurs que lui-même.

Des solutions de branche pour les PME

Malheureusement, le sujet de la sécurité au travail fait encore peur

à bon nombre d'employeurs. Les responsables de petites et de micro-entreprises se sentent particulièrement dépassés par ce qu'ils perçoivent comme un raz-de-marée de directives et de consignes. L'usam recommande à toutes ces entreprises de s'affilier à une solution de branche. Ces solutions représentent en effet la voie la plus judicieuse pour les PME de se doter de postes de travail sûrs avec le minimum d'investissement.

Il est également important pour les PME que les autorités compétentes mettent à la disposition des exploitations et des associations des aides efficaces dans la pratique. Bonne nouvelle : la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a récemment développé une série de nouvelles aides aisément accessibles sur internet. Elles informent les patrons et les employés concernés sur la manière de rendre les postes de travail plus sûrs et donc plus économiques. Il vaut la peine de se rendre sur la page d'accueil de la CFST. Outre les informations de base sur la sécurité au travail et la protection de la santé, vous y trouverez également divers sujets de fond tels que :

- La prévention au bureau : la « box » CFST montre aux cadres et aux collaborateurs en ligne et de manière divertissante comment améliorer la sécurité et la santé au bureau sans trop d'investissement.
- Prévention des accidents professionnels dans le secteur du prêt de personnel : différentes aides nouvelles sont à la disposition des sociétés de prêt de personnel, des bureaux de placement et des employés.
- Prévention d'accidents graves avec suites mortelles ou invalidité (programme SAFE AT WORK) : cette

campagne s'adresse particulièrement à des branches comme celles de la viande et de la boucherie, des garages, de l'hôtellerie, de l'industrie alimentaire et du bâtiment.

■ Sécurité au travail dans les établissements de restauration et d'hôtellerie, les hôpitaux et les EMS : une toute nouvelle brochure montre où se cachent les risques les plus fréquemment rencontrés dans les entreprises et comment faire pour les éviter de manière efficace.

■ Diaporama « Situations dangereuses » : subdivisé en différentes branches, il illustre les comportements corrects à adopter dans différentes situations à risque.

Les collaborateurs qualifiés constituent le plus précieux capital de chaque entreprise, ce qui suppose qu'ils ne soient pas absents pour cause de maladie ou d'accident. Il est dans l'intérêt de chaque entrepreneur de réduire le risque d'absence de ses employés. S'il est vrai que la sécurité au poste de travail n'est pas une garantie de réussite économique, elle y contribue toutefois de manière importante.

Kurt Gfeller,
vice-directeur de l'usam

Internet

www.ekas.admin.ch/index-fr
www.prevention-au-bureau.ch